

L'éducation de base à Ninove

DÉCOUVREZ NOS ÉCOLES
MATERNELLES ET PRIMAIRES!





À Ninove, vous avez le choix entre 14 écoles de base. Toutes les écoles à Ninove ont à cœur l'intérêt de votre enfant et s'engagent à coopérer avec les parents. Cette brochure prétend vous aider à faire le meilleur choix. Vous obtiendrez également des conseils sur la manière d'accompagner, de motiver et de soutenir votre enfant.

La brochure contient également un aperçu de nombreux services où vous pouvez vous adresser pour toutes vos questions. Nous souhaitons à votre enfant et à vous-même un bon démarrage !



Sommaire



Quelles sont les écoles à Ninove? 4



À partir de quand mon enfant peut-il/elle aller à l'école? 8



Comment inscrire mon enfant? 9



Qu'est-ce que l'école attend de moi en tant que parent? 10



Quelle langue parlons-nous à l'école? 11



Combien coûte l'école? 12
Ai-je droit à une allocation?



Avez-vous d'autres questions? 13



Quelles sont les écoles à Ninove?

ÉCOLES PRIMAIRES MUNICIPALES

Toutes les écoles de base municipales font partie de la communauté scolaire GeNi (Gemeentescholen Ninove [Écoles municipales de Ninove])

1. De Oogappel

Appelterre-dorp 48
9400 Appelterre-Eichem
Tél. 054 32 15 89



www.sbsdeoogappel.be



appelterre@sbsninove.be



7.00h - 17.30h, ME 7.00h - 12.05h



Aller et retour de
IBO Kadeeken

4. De Hazelaar

Geraardsbergsesteenweg 184
9400 Nederhasselt
Tél. 054 32 20 16



www.sbsdehazelaar.be



dehazelaar@sbsninove.be



7.00h - 17.30h, ME 7.00h - 12.05h



2. Windekind

Edingsesteenweg 344
9400 Denderwindeke
Tél. 054 33 51 97



www.sbswindekind.be



slsdenderwindeke@telenet.be



7.00h - 18.00h, ME 7.00h - 12.25h



5. Ikke (kleuterschool)

Parklaan 11
9400 Ninove
Tél. 054 33 22 36



www.sksikke.be



ikke@sbsninove.be



7.00h - 17.30h, ME 7.00h - 12.20h



3. De Flapuit

Geraardsbergsesteenweg 609
9400 Voorde
Tél. 054 50 03 84



www.sbsdeflapuit.be



voorde@sbsninove.be



7.00h - 17.30h, ME 7.00h - 12.05h



6. De Lettertuint

Seringenstraat 22
9400 Ninove
Tél. 054 33 61 66



www.delettertuinninove.be



lettertuin@sbsninove.be



7.00h - 17.30h, ME 7.00h - 12.05h



Repas
chauds



Bus
scolaire



Horaires d'ouverture de l'école
(l'acceuil extrascolaire est payant)

GO! ÉCOLES DE LA COMMUNAUTÉ FLAMANDE

7. De Wonderwijzer

Kapellestraat 2
9402 Meerbeke
Tél. 054 33 42 99



www.bsmeerbeke.be



directie@bsmeerbeke.be



6.45h - 18.00h, ME 6.45h - 17.00h



8. De Kameleon

Dreefstraat 33
9400 Ninove
Tél. 054 33 32 32



www.basisschooldekameleon.be



secretariaat@basisschooldekameleon.be



7.00h - 18.00h, ME 7.00h - 17.30h



ÉCOLES DE BASE CATHOLIQUES

Tous les écoles de base catholiques font partie de Hartencollege Ninove

9. Hartencollege Okegem

Okegem-dorp 2
9400 Okegem
Tél. 054 32 60 65



bok.hartencollege.be



info.bok@hartencollege.be



7.00h - 17.30h, ME 7.00h - 14.00h,
VE 7.00h - 17.00h

12. Hartencollege Aspelare

Plekkeersstraat 7
9404 Aspelare
Tél. 054 32 27 54



bas.hartencollege.be



info.bas@hartencollege.be



7.00h - 18.00h tous les jours



10. Hartencollege Onderwijslaan

Onderwijslaan 8
9400 Ninove
Tél. 054 31 06 65



bon.hartencollege.be



info.bon@hartencollege.be



7.00h - 18.00h, ME 7.00h - 13.30h



13. Hartencollege Meerbeke

Nieuwstraat 2 Donkerstraat 45
9402 Meerbeke 9402 Meerbeke
Tél. 054 33 20 49 Tél. 054 33 37 45



bme.hartencollege.be



info.bme@hartencollege.be



6.30h - 18.00h, ME 6.30h - 13.00h



11. Hartencollege Weggevoerdenstraat

Weggevoerdenstraat 55
9400 Ninove - Tél. 054 31 74 95



bwe.hartencollege.be



info.bwe@hartencollege.be



7.00h - 18.15h, ME 7.00h - 12.30h



14. Hartencollege BULO

Sint-Jorisstraat 45
9400 Ninove
Tél. 054 33 70 26



bulo.hartencollege.be



info.bulo@hartencollege.be



8.15h - 15.15h, ME 8.15h - 12.05h



ÉCOLES PRIMAIRES MUNICIPALES

1. De Oogappel

Appelterre-dorp 48
9400 Appelterre-Eichem

2. Windekind

Edingsesteenweg 344
9400 Denderwindeke

3. De Flapuit

Geraardsbergsesteenweg 609
9400 Voorde

4. De Hazelaar

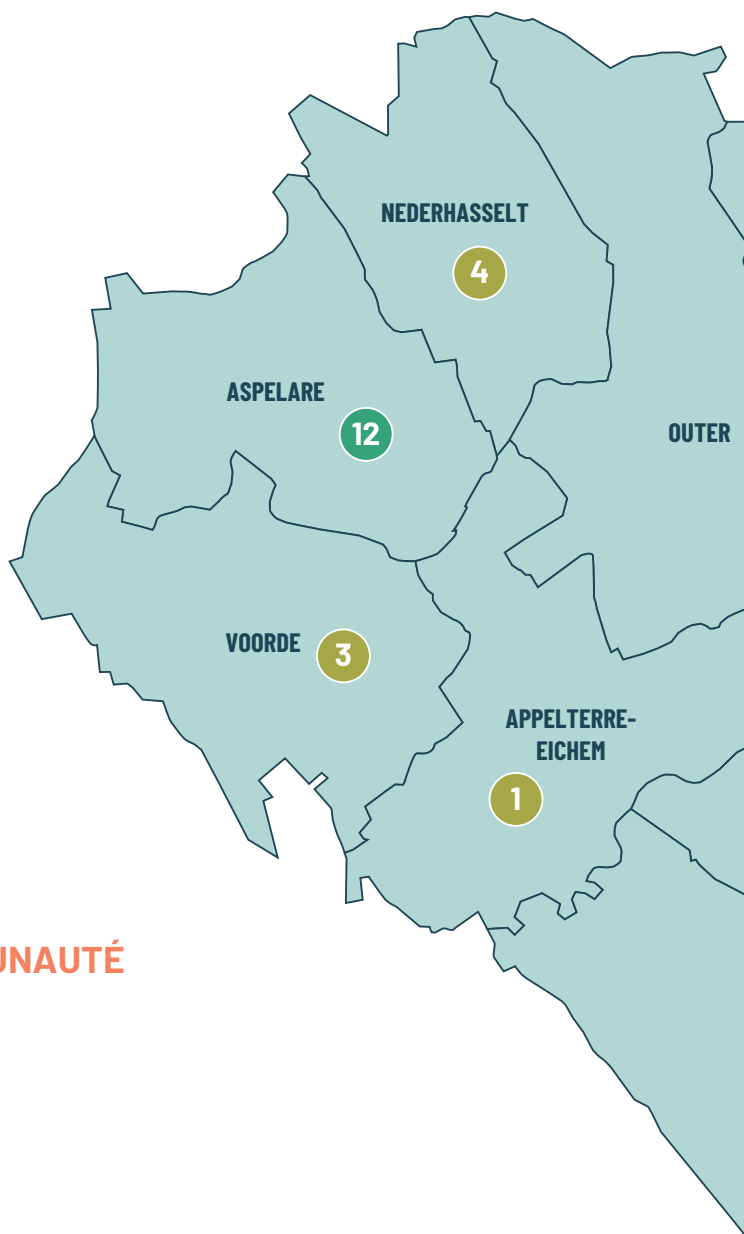
Geraardsbergsesteenweg 184
9400 Nederhasselt

5. Ikke (kleuterschool)

Parklaan 11
9400 Ninove

6. De Lettertuin

Seringenstraat 22
9400 Ninove



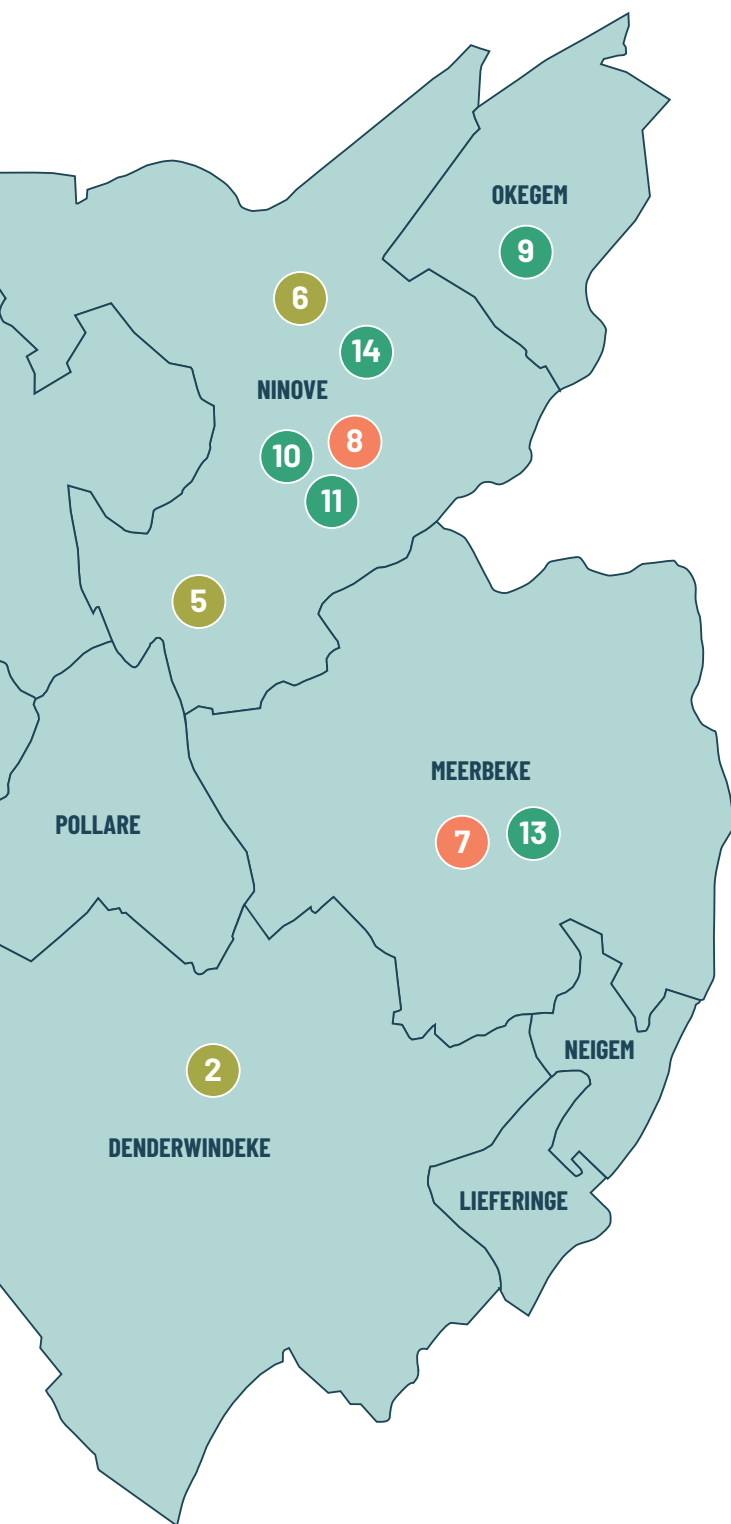
GO! ÉCOLES DE LA COMMUNAUTÉ FLAMANDE

7. De Wonderwijzer

Kapellestraat 2
9402 Meerbeke

8. De Kameleon

Dreefstraat 33
9400 Ninove



ÉCOLES DE BASE CATHOLIQUES

- 9. Hartencollege Okegem**
Okegem-dorp 2
9400 Okegem
- 10. Hartencollege Onderwijslaan**
Onderwijslaan 8
9400 Ninove
- 11. Hartencollege Weggevoerdenstraat**
Weggevoerdenstraat 55
9400 Ninove
- 12. Hartencollege Aspelare**
Plekkersstraat 7
9404 Aspelare
- 13. Hartencollege Meerbeke**
Nieuwstraat 2
Donkerstraat 45
9402 Meerbeke
- 14. Hartencollege BULO**
Sint-Jorisstraat 45
9400 Ninove



A partir de quand mon enfant peut-il/elle aller à l'école?

Ce site web <https://onderwijs.vlaanderen.be/nl/bereken-de-instapdatum-voor-je-kleuter>, vous permet de voir quand votre enfant peut être scolarisé. Vous pouvez également scanner ce code QR.



Enfants à partir de 2,5 ans

Si votre enfant a **2 ans et demi**, il/elle pourra aller à l'école maternelle.

Votre enfant peut démarrer le **1^{er} jour scolaire suivant les vacances**:

- Après les vacances d'été
- Après le congé d'automne
- Après les vacances d'hiver (Noël)
- Après le congé de détente (Carnaval)
- Après les vacances de printemps (Pâques)

Votre enfant peut également démarrer:

- Le 1 février
- Après le congé de l'Ascension

L'école maternelle est important!

L'école maternelle est une base idéale pour l'école primaire. Votre enfant y apprend:

- Langue : parler, écouter, poser des questions et répondre;
- Suivre une structure fixe dans la journée;
- De nouvelles choses comme chanter, danser, marcher, sauter, grimper, rouler;
- Être sociable: jouer ensemble et apprendre des autres enfants et avec eux;
- Devenir propre. Votre enfant n'a pas besoin d'être propre pour entrer à l'école maternelle. Prenez des dispositions avec l'enseignant au sujet de l'apprentissage de la propreté, afin que cet apprentissage puisse être poursuivi à la maison.

Les enfants à partir de la 3^{ème} maternelle

En 3^{ème} maternelle, les enfants **doivent** assister aux cours pendant au moins **290 demi-journées**.

Votre enfant fréquente-t-il l'école pendant moins de 290 demi-journées?

- Si tel est le cas, votre enfant ne pourra **pas** commencer en 1^{ère} primaire.
- Vous **pouvez** perdre votre allocation scolaire. Celle-ci est une aide annuelle destinée aux familles ayant des enfants en âge scolaire et disposant de faibles revenus. Vous recevrez automatiquement l'allocation scolaire.

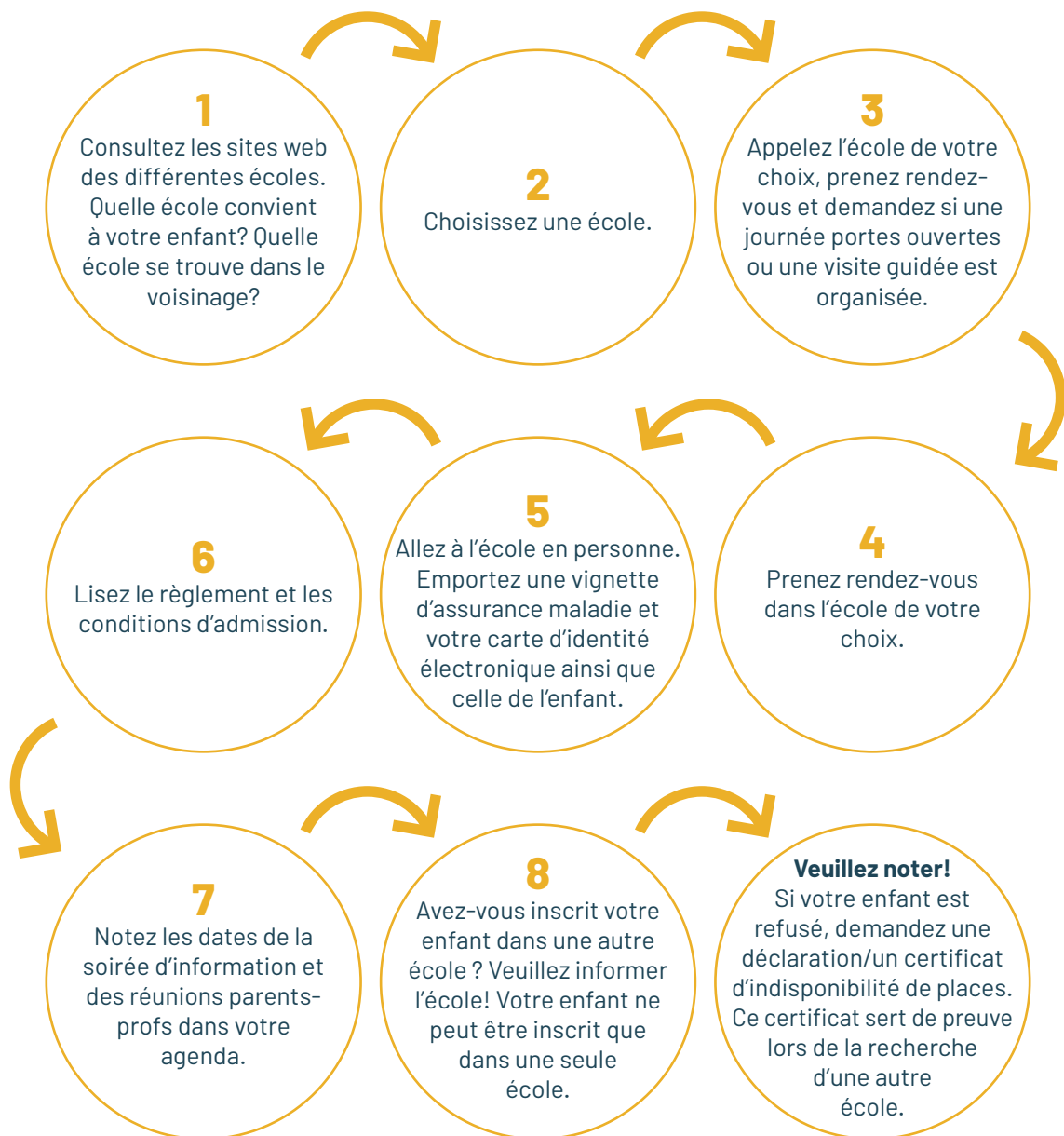
Vous souhaitez plus d'informations?

Vous pouvez les trouver ici: <https://www.groeipakket.be/fr/interventions-Groeipakket/suppl%C3%A9ment-scolaire>





Comment inscrire votre enfant à l'école?





Qu'est-ce que l'école attend de moi en tant que parent?

L'école coopère avec vous concernant le parcours scolaire de votre enfant. De cette façon, votre enfant se sentira bien à l'école et vous, en tant que parent, saurez comment votre enfant se comporte.

- **Chaque jour**, votre enfant apprend quelque chose de nouveau à l'école. Il est donc important que votre enfant vienne à l'école tous les jours. C'est aussi la meilleure façon pour votre enfant de s'habituer à l'école.
- Le matin, pendant le moment d'accueil, l'enseignant vous dira ce que les enfants vont faire ce jour-là. Veillez à ce que votre enfant soit **à l'heure**, sinon il manquera cette information importante.
- Veillez à ce que votre enfant fasse **ses devoirs tous les jours**. De cette façon, votre enfant pratiquera les choses qu'il a apprises en classe pendant la journée. Vous ne devez pas aider à faire les devoirs. Les devoirs sont trop difficiles? Veuillez en informer l'enseignant et votre enfant recevra une explication supplémentaire en classe.
- **Réunion parents-profs**: l'école vous invitera de temps en temps à une réunion parents-profs. Ne manquez pas d'y assister. L'enseignant de votre enfant vous informera comment votre enfant se comporte à l'école. Vous pouvez également dire des choses à l'enseignant ou lui poser des questions sur votre enfant.
- L'école organise également des **soirées d'information** et des **activités**. Tous les parents sont les bienvenus! Non seulement vous obtiendrez des informations supplémentaires, mais c'est aussi très amusant de mieux connaître l'école de votre enfant.
- Vérifiez l'agenda **quotidiennement**.
- Lisez **chaque jour** la **communication en ligne** (smartschool, facebook, site web, etc.). L'école affiche des informations importantes ici. Vous rencontrez des difficultés avec les applications en ligne? N'hésitez pas à demander de l'aide à l'école, ils seront heureux de vous aider.
- Apportez un **déjeuner et une bouteille d'eau tous les jours**.
- Apportez **chaque jour** un **biscuit et un fruit**.
- **Parlez** à votre **enfant** de sa journée à l'école.
- Le **directeur**, le **professeur de soins** et l'**enseignant de votre enfant** sont importants dans l'école. Ils sont là pour aider votre enfant autant que possible. Avez-vous des questions? Vous vous faites des soucis? N'hésitez pas à vous adresser à eux, ils seront heureux de vous aider.



Quelle langue parlons-nous à l'école?

Ninove est une ville de la province de Flandre orientale.
Dans nos écoles, nous parlons le **néerlandais**.



À noter!

L'école aime parler de votre enfant avec vous. Vous ne parlez pas suffisamment bien le néerlandais ? Demandez à l'école comment vous pouvez communiquer au mieux avec elle.



Combien coûte l'école ? Ai-je droit à des allocations?

Les cours et le matériel sont **gratuits**.

L'école se sert d'un "**maximum à facturer**".

L'école **communiqu**e les **coûts prévus** au moment de l'inscription ou au début de l'année scolaire. L'école ne peut pas facturer plus que ce montant. Ce montant est régulièrement indexé.

Le prix cible pour l'année scolaire 2021-2022 pour l'enseignement maternel est de 45€, pour l'enseignement primaire il est de 90€ **par année scolaire**.

Le montant exact du maximum à facturer et la liste des matériaux gratuits se trouvent ici <https://onderwijs.vlaanderen.be/nl/ouders/kosten-en-schooltoelagen/wat-kost-naar-school-gaan/in-het-kleuter-en-lager-onderwijs/schoolkosten-maximumfactuur-en-bijdrageregeling-in-het-kleuter-en-lager-onderwijs>.



Avez-vous des difficultés à payer les factures?

Allocation scolaire

Avez-vous un faible revenu? Grâce aux allocations appelées groeipakket FONS, vous recevrez automatiquement votre allocation scolaire. Vous trouverez les coordonnées de Fons à la page 15 de cette brochure.

Pass UiTPAS à tarif réduit

Avez-vous un faible revenu? Avec le pass UiTPAS à tarif réduit, vous bénéficiez d'une réduction:

- Pour les activités de loisirs.
- Pour les activités scolaires obligatoires.
- Pour les factures scolaires. Si vous avez droit à un UiTPAS à tarif réduit, vous pouvez également demander une intervention à la Sociaal Huis pour payer, entre autres, des factures scolaires.



Où demander un pass UiTPAS?

- via la **Sociaal Huis**, si vous y avez un dossier en cours.
Burchtstraat 46
9400 Ninove
Tél. 054 50 50 50
- via **Teledienst**, si vous n'avez pas de dossier en cours à la Sociaal Huis.
Oude kaai 11
9400 Ninove
Tél. 054 32 24 54



Avez-vous d'autres questions?

Huis van het Kind

Burchtstraat 46
9400 Ninove
Tél. 054 50 50 50

 www.sociaalhuisninove.be/huis-van-het-kind
 huisvanhetkind@ninove.be



Les (futurs) parents et les enfants peuvent s'adresser à la Huis van het Kind (Maison de l'Enfant), pour tout ce qui concerne l'éducation et la croissance des enfants. Des ateliers, des soirées d'information et des activités sont régulièrement organisés pour les parents et/ou les enfants. Voici l'offre de la Huis van het Kind:

- Speelodroom: Venez emprunter gratuitement des jouets.
- Soutien pratique, par exemple pour l'inscription à une plaine de jeux ou à d'autres activités de loisirs.
- Guichet de garde d'enfants: toutes les questions relatives à la garde d'enfants.
- De Mangel: boutique d'échange de vêtements jusqu'à la taille 164 et de chaussures jusqu'à la taille 32.
- Brabbelbabbels: Groupe de discussion sur l'éducation de nos enfants pour les femmes enceintes ou les parents d'enfants de moins de 3 ans.

Kadeeken Accueil extrascolaire

Parklaan 13a
9400 Ninove
Tél. 054 34 23 02

 www.sociaalhuisninove.be/buitenschoolse-opvang
 kadeeken@ninove.be



Les enfants âgés de 2,5 à 12 ans y sont accueillis en dehors des heures de classe: avant et après l'école, le mercredi après-midi, pendant les vacances scolaires et les jours sans cours. Avant que votre enfant puisse être pris en charge à 't Kadeeken, vous devez d'abord créer un dossier en ligne et faire une visite sur place. Veuillez prendre rendez-vous à l'avance.

Centrum voor Leerlingenbegeleiding (Centre d'accompagnement des élèves)

CLB Stedelijke scholen en Hartencollege (Écoles municipales et Hartencollege)

Kluisweg 13
9400 Ninove
Tél. 054 33 90 19

 www.clbninove.be
 ninove@clbninove.be



CLB GO! Gemeenschapsonderwijs (Éducation communautaire)

Zonnestraat 25
9300 Aalst
Tél. 053 60 32 80

 www.clbaalst.be
 directie@clbaalst.be



Ici, vous pouvez poser des questions sur:

- Apprendre et étudier
- Choix des études et domaines d'études
- Fonctionnement psychologique et social
- Soins de santé préventifs

Teledienst - Arm in Arm voor gelijke kansen (Tous ensemble pour des chances égales)

Oude kaai 11
9400 Ninove
Tél. 054 32 24 54

 www.teledienstninove.be
 info@teledienst-ninove.be



Chez Teledienst, vous pouvez trouver:

- un restaurant social
- un café de conversation
- un épicier social
- un pass UITPAS à tarif réduit

Groeipakket (Allocations familiales)

Burchtstraat 46
9400 Ninove
Tél. 078 79 00 07

 www.fons.be



Le groeipakket est ce qu'on appelait avant les allocations familiales. Si vous avez de faibles revenus, vous pouvez également avoir droit à une allocation scolaire. Avez-vous des questions? Dans ce cas, vous pouvez contacter Fons, le service public flamand qui verse le groeipakket. Même si vous recevez le groeipakket d'un autre payeur, vous pouvez également vous y adresser les jours suivants:

- Tous les 2^{èmes} jeudis du mois de 9h à midi.
- Tous les 4^{èmes} jeudis du mois de 16 à 19h.
- Soyez les bienvenus sans rendez-vous à tout moment

Apprendre le néerlandais

Voulez-vous apprendre le néerlandais?

Prenez rendez-vous avec la Agentschap voor Integratie en Inburgering (Agence pour l'intégration et l'insertion civique) à la

Sociaal Huis
Burchtstraat 46
9400 Ninove
Tél. 02 701 75 00

AGENTSCHAP
INTEGRATIE &
INBURGERING



Sociaal Huis Ninove

 <https://integratie-inburgering.be/nl/contactpunt-ninove>
 ninove@integratie-inburgering.be

Voulez-vous pratiquer le néerlandais?

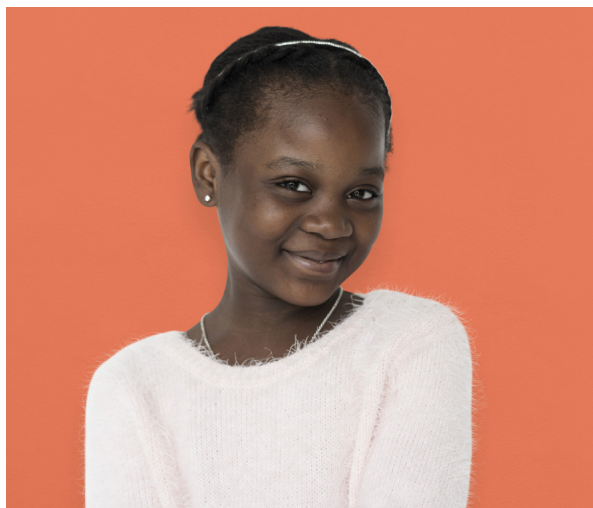
- Inscrivez votre enfant dans une association ou à la plaine de jeux avec un soutien linguistique.
- Au premier étage de la bibliothèque, vous trouverez le Taalpunt Nederlands [Centre de langue néerlandaise] avec des livres d'étude et de lecture en langue simple.
- Adressez-vous à Babbelonië. À Babbelonië, les néerlandophones et les non-néerlandophones se rencontrent. Nous parlons en groupes de sujets de la vie quotidienne.

Vous voulez en savoir plus sur Babbelonië ? Surfez sur www.babbelonië.be ou suivez-nous sur Facebook pour plus d'informations sur les sessions, les endroits et les horaires.



Babbelonië live: a lieu tous les vendredis à la bibliothèque de 9 à 11 heures, Graanmarkt 12, 9400 Ninove.

Babbelonië en ligne: chaque mardi soir de 19h00 à 21h00.



Wil je dit boekje in een andere taal? Surf dan naar:
<https://www.ninove.be/brochure-onderwijs-in-ninove>
(of scan de QR code).